Résous ton problème avec un clin d'œil

Mon adresse voyage sur Internet sans valise

Comment découvrir où apparaissent vos données personnelles et réduire leur visibilité publique



Max Paradox

Mon adresse voyage sur Internet sans valise

Comment découvrir où apparaissent vos données personnelles et réduire leur visibilité publique

Max Paradox

Rozwiąż swój problem z przymrużeniem oka

ISBN: 9788384905258

ALL-IN Rafał Płonkowski



TABLE DES MATIÈRES

INTRO 5

Chapitre 1 - Vos données ont une vie sociale plus remplie que la vôtre 11

Chapitre 2 - Qui a distribué mes données et pourquoi personne ne m'a demandé mon avis ? 20

Chapitre 3 - Les plus grandes erreurs en matière de protection de la vie privée, ou comment devenir son propre informateur 30

Chapitre 4 - Les boutons magiques n'existent pas et Internet ne connaît pas la gomme 40

Chapitre 5 - Le désordre numérique, ou comment chercher une aiguille dans une botte de vos propres données 50

Chapitre 6 - Les comptes morts continuent de vivre, ou les fantômes numériques du passé 60

Chapitre 7 - La famille, les amis et les autres porte-parole officieux de votre vie 72

Chapitre 8 - Les paramètres par défaut, ou la confidentialité cachée derrière trois menus 83

Chapitre 9 - Opération : retrouvez-moi avant que quelqu'un d'autre ne le fasse 94

Chapitre 10 - Je vous prie poliment de disparaître, ou comment rédiger une demande efficace d'effacement des données 105

Chapitre 11 - Le moteur de recherche n'est pas propriétaire de votre adresse, mais il peut cesser d'en faire la publicité 116

Chapitre 12 - Registres, annuaires et documents administratifs, ou quand la vie privée rencontre le tampon officiel 125

Chapitre 13 - Les usines à cartes de visite numériques, ou comment se désinscrire d'un annuaire auquel on ne s'est jamais inscrit 137

Chapitre 14 - Nouvelle adresse, nouvelles règles, ou comment éviter de disperser ses données juste après le grand nettoyage 148

Chapitre 15 - L'administrateur a disparu, le serveur reste muet et votre adresse est toujours affichée 158

Chapitre 16 - Quand une adresse devient une arme et que la confidentialité cesse d'être un simple paramètre 168

Chapitre 17 - On ne peut pas tout supprimer, ou l'art de gagner sans effacer Internet tout entier 179

Chapitre 18 - La vie privée après le grand nettoyage, ou comment éviter de revenir à la case départ 190

Chapitre 19 - L'alerte sans sirène, ou comment reconnaître le moment où vos données repartent en voyage 201

Chapitre 20 - Votre adresse n'a pas besoin d'un gardien à temps plein 212

INTRO

Imaginez qu'un soir tranquille, vous tapiez votre prénom et votre nom dans un moteur de recherche. Vous le faites par curiosité, peut-être par ennui, ou parce que quelqu'un vous a dit qu'il était utile de vérifier ce qu'Internet sait de nous. Vous vous attendez à trouver votre profil professionnel, quelques commentaires et une vieille photo sur laquelle vous avez l'air d'avoir eu un différend personnel avec votre coiffeur. Mais voilà qu'au milieu des résultats apparaît votre adresse. Complète. Avec le nom de la rue, le numéro de votre maison et le code postal. Il ne manque plus que l'heure à laquelle vous sortez habituellement acheter du pain.

Vous fixez l'écran en vous demandant qui a bien pu autoriser votre adresse à entamer une carrière internationale. Après tout, vous ne l'avez envoyée nulle part. Du moins, pas consciemment. Vous ne lui avez pas créé de compte sur les réseaux sociaux, vous ne lui avez pas acheté de billet et vous n'avez certainement jamais souhaité qu'elle se produise en public sans surveillance. Et pourtant, la voilà, accessible à des personnes que vous ne connaissez pas, que vous n'avez pas invitées et auxquelles, en temps normal, vous ne communiqueriez même pas le code de votre interphone.

La première réaction est souvent la colère. La deuxième, la panique. La troisième, l'idée de disparaître immédiatement de tout Internet, de jeter son téléphone et de commencer une nouvelle vie sous une fausse identité dans un village absent de toutes les cartes. Le problème, c'est que même si vous vous installiez au beau milieu d'une forêt, quelqu'un

finirait probablement par publier vos coordonnées dans un annuaire en ligne des propriétaires de terrains. Plutôt que d'organiser un déménagement spectaculaire, mieux vaut donc comprendre d'où viennent ces informations et ce qu'il est réellement possible d'en faire.

Car Internet n'est pas un immense classeur dont il suffirait de retirer la fiche portant votre nom. Il ressemble davantage à un gigantesque quartier où chaque immeuble possède son propre gestionnaire, où certains habitants conservent des copies de documents et où d'autres affichent les informations personnelles de leurs voisins sur le panneau d'annonces parce qu'ils ont décidé, un jour, qu'ils en avaient le droit. Même lorsqu'un panneau est nettoyé, la même information peut encore être affichée trois rues plus loin.

Votre adresse a peut-être figuré dans une ancienne annonce de vente, sur un profil professionnel, dans un registre public, dans des archives administratives ou sur un site dont vous aviez oublié l'existence depuis longtemps. Votre numéro de téléphone a pu se retrouver dans un répertoire de contacts. Votre adresse électronique a peut-être été publiée à l'occasion d'un événement, d'un commentaire ou d'une activité professionnelle. Parfois, ces informations proviennent de sources légales et accessibles au public. D'autres fois, leur publication résulte d'une erreur, de paramètres de confidentialité devenus obsolètes ou de l'intervention d'un organisme qui n'aurait pas dû les diffuser de cette manière.

Le plus agaçant, c'est qu'une information isolée ne semble pas toujours inquiétante. Votre prénom ? Rien de dramatique. Le nom de votre ville ? Vous n'êtes certainement pas la seule personne à y habiter. Une photographie de votre immeuble ? Jolie façade, félicitations.

C’est seulement lorsque ces petits éléments sont réunis qu’ils commencent à dresser un portrait étonnamment précis d’une personne. Internet sait assembler ce genre de puzzle avec la patience d’un retraité qui reconstitue une image de cinq mille pièces représentant un ciel entièrement bleu.

Cela ne signifie pas pour autant que chaque mention publique de votre personne constitue une menace. Cette distinction est essentielle, car sans elle, il devient très facile de transformer une protection raisonnable de sa vie privée en chasse interminable à son propre nom. Le simple fait qu’une information puisse être trouvée ne signifie pas automatiquement que quelqu’un a l’intention de l’utiliser contre vous. Il existe néanmoins une différence fondamentale entre communiquer volontairement des données et découvrir qu’elles ont été publiées sans que vous sachiez par qui, pour quelle raison et pendant combien de temps elles seront conservées.

C’est précisément à retrouver cette visibilité sur la situation que ce livre est consacré.

Nous n’allons pas faire semblant qu’il existe un bouton magique intitulé « Supprimez-moi d’Internet » qui, une fois activé, obligerait poliment tous les serveurs du monde à oublier votre nom. Si un tel bouton fonctionnait réellement, son inventeur aurait une file de clients s’étendant jusqu’à la Lune. À la place, nous examinerons les méthodes concrètes permettant de rechercher ses propres données, d’identifier les endroits où elles sont publiées, d’évaluer les risques et d’entreprendre des démarches susceptibles de réduire leur visibilité.

Vous apprendrez à distinguer le site qui héberge une information du moteur de recherche qui se contente de vous indiquer où elle se trouve. Cette différence est capitale.

Faire disparaître un résultat de recherche ne signifie pas nécessairement que les données ont été supprimées du site d'origine. Inversement, effacer une information à la source ne garantit pas que tous les liens, toutes les copies et toutes les anciennes traces disparaîtront immédiatement. En pratique, il faudra parfois contacter le responsable d'un site, parfois utiliser un formulaire proposé par un moteur de recherche et parfois déterminer s'il existe un fondement juridique permettant de demander la limitation du traitement ou l'effacement des données.

Cela commence à ressembler à une procédure administrative ? Rassurez-vous. Je n'ai pas l'intention de transformer ce livre en mode d'emploi d'un classeur intitulé « Procédures, annexes et autres raisons de perdre le goût de vivre ». L'objectif est que vous sachiez à qui vous adresser, comment formuler une demande raisonnable et quoi faire lorsque la première réponse ressemble approximativement à : « Nous vous remercions pour votre message, mais non. »

Une partie importante de notre travail consistera également à définir des priorités. Toutes les informations ne nécessitent pas une réaction aussi urgente. Un numéro de téléphone public utilisé dans le cadre professionnel n'a pas la même portée qu'une adresse personnelle associée aux coordonnées des membres de votre famille. Une ancienne publication sur un site peu connu peut avoir une importance différente d'un résultat qui apparaît sur la première page d'un moteur de recherche lorsque quelqu'un saisit votre nom. Nous évaluerons non seulement ce qui est visible, mais également qui peut y accéder, dans quel contexte l'information a été publiée et quelles conséquences réelles pourraient en découler.

Il ne sera pas possible de tout supprimer. Certaines données restent publiques en raison de dispositions légales, d'obligations liées aux registres officiels ou d'intérêts légitimes d'autres acteurs. Parfois, une demande sera refusée parce qu'aucun fondement ne justifie qu'elle soit acceptée. Dans d'autres cas, l'information disparaîtra d'un site tout en restant accessible ailleurs. Ce n'est pas une raison pour abandonner. Rendre des informations privées plus difficiles à trouver peut déjà présenter un intérêt, même si cela ne permet pas d'effacer complètement toutes les traces numériques.

Nous examinerons aussi les comportements qui augmentent involontairement notre visibilité. Il arrive qu'une personne passe trois heures à chercher comment retirer son adresse d'un annuaire, puis publie une photographie d'un colis sur laquelle l'étiquette d'expédition est parfaitement lisible. Ou qu'elle cache méticuleusement son numéro de téléphone tout en le laissant dans une annonce publique datant de six ans. Il ne s'agit pas de reprocher ces erreurs à qui que ce soit. Il s'agit de comprendre que la confidentialité résulte d'une multitude de petites décisions, et non d'un unique exploit héroïque accompli devant un écran.

Bien entendu, nous utiliserons des méthodes légales et sûres. Il n'est pas nécessaire de pirater des bases de données, d'acheter des rapports douteux ni de transmettre une pièce d'identité au premier site promettant de tout effacer en cinq minutes. Paradoxalement, une tentative imprudente de protéger sa vie privée peut conduire à divulguer encore davantage d'informations. Voilà pourquoi il sera aussi important de vérifier la fiabilité de l'organisme auquel vous adressez une demande de suppression que de retrouver les données elles-mêmes.

Ce livre ne remplace ni un conseil juridique personnalisé ni l'intervention d'un spécialiste de la sécurité. Si la divulgation de vos données s'accompagne de menaces, de harcèlement, d'une usurpation d'identité ou d'un danger immédiat, la situation peut nécessiter des mesures urgentes allant bien au-delà d'un simple nettoyage des résultats de recherche. Dans les autres cas, il est généralement plus judicieux d'agir méthodiquement que d'envoyer trente messages identiques entièrement rédigés en majuscules.

Pour commencer, il suffit de changer de perspective. Au lieu de vous demander : « Comment disparaître d'Internet ? », posez-vous plutôt cette question : « Quelles informations me concernant sont accessibles au public, d'où viennent-elles et sur quoi puis-je réellement agir ? » La première question conduit généralement à la frustration. La seconde permet d'engager des démarches concrètes, d'en vérifier les effets et de décider en connaissance de cause ce qui mérite votre attention en priorité.

Votre adresse n'a pas besoin d'obtenir un passeport, de créer son propre site Internet ni de décrocher une nouvelle saison de sa série documentaire consacrée aux voyages. Vous ne parviendrez peut-être pas à reprendre le contrôle de chacune de ses apparitions, mais vous pouvez apprendre à mieux comprendre son itinéraire numérique et à lui éviter certaines escales inutiles.

Et c'est déjà un excellent début. D'autant que, cette fois, c'est vous qui organisez le voyage.

Chapitre 1 - Vos données ont une vie sociale plus remplie que la vôtre

Si vos données personnelles possédaient leur propre agenda, elles n'auraient probablement plus un seul créneau disponible. Le lundi, elles apparaissent dans un annuaire professionnel ; le mardi, elles visitent une ancienne annonce ; le mercredi, elles se montrent dans un moteur de recherche ; et le jeudi, quelqu'un les découvre sur un site dont vous êtes incapable de prononcer le nom. Pendant ce temps, vous êtes tranquillement installé chez vous, convaincu que, puisque vous n'avez actualisé aucun profil public depuis trois ans, Internet a certainement fini par vous oublier. Malheureusement, Internet n'est pas cet ami qui cesse de vous appeler après quelques tentatives restées sans réponse. Il ressemble plutôt à un archiviste atteint d'une obsession pour la conservation de tout ce qui lui est un jour passé entre les mains.

Commençons toutefois par une distinction importante. Le fait que vos données existent quelque part ne signifie pas automatiquement qu'elles sont publiques. Une boutique en ligne peut conserver votre adresse de livraison dans son système de commandes, une banque peut connaître vos informations d'identification et un établissement médical peut détenir des renseignements concernant votre santé. Le simple fait de les conserver, à condition de les protéger correctement et de respecter la loi, n'équivaut pas à les communiquer à toute personne visitant un site. Le problème commence lorsque ces informations dépassent le cercle de destinataires attendu ou apparaissent dans un endroit

beaucoup plus facilement accessible que vous ne l'imaginiez.

Imaginez Anna, qui dirigeait une petite entreprise il y a quelques années. Lors de son immatriculation, elle avait indiqué une adresse liée à son activité professionnelle, qui était également celle de son domicile. Elle a depuis cessé son activité, changé de travail et complètement oublié ses anciennes inscriptions. Un jour, une connaissance lui apprend qu'en recherchant son nom, il est possible de retrouver sa rue et le numéro de son immeuble. Anna est surprise, car elle considère cette information comme privée. Internet possède cependant sa propre définition du mot « autrefois ». Pour lui, cinq ans représentent tout juste le temps nécessaire pour modifier l'apparence d'une page d'accueil.

Dans une telle situation, il est facile de confondre trois phénomènes distincts : l'existence de données dans une source donnée, leur accessibilité à des personnes extérieures et leur visibilité dans les résultats des moteurs de recherche. Une information peut être publiquement accessible tout en restant difficile à trouver. Elle peut également apparaître instantanément dans un moteur de recherche alors qu'elle provient d'un document publié plusieurs années auparavant. Chacune de ces situations exige une réflexion différente. Si vous ne déterminez pas à laquelle vous êtes confronté, vous risquez de passer toute votre soirée à combattre le mauvais adversaire.

Que comprend réellement votre empreinte numérique ?

Lorsque l'on parle de « données personnelles », la plupart des gens pensent au prénom, au nom, à l'adresse et au numéro de téléphone. C'est un point de départ raisonnable, mais la liste est beaucoup plus longue. Les données

personnelles désignent les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable, y compris indirectement. Dans certaines circonstances, elles peuvent comprendre des identifiants en ligne, des informations de localisation ou un ensemble de détails qui, une fois associés, permettent d'identifier une personne précise.

Concrètement, cela signifie que votre présence sur Internet se compose d'informations dont le degré d'identification varie. Une adresse électronique contenant votre nom peut désigner directement son propriétaire. Un pseudonyme utilisé exclusivement dans un jeu ne révèle pas nécessairement votre identité tant qu'il n'est pas associé à d'autres profils. Une photographie de votre maison peut sembler insignifiante en elle-même, mais si elle apparaît à côté de votre nom complet et du numéro du bâtiment, la situation change. Internet excelle particulièrement dans l'art de réunir des fragments que leurs auteurs n'avaient jamais envisagé de rapprocher.

Il faut également se rappeler que votre empreinte numérique ne se forme pas uniquement lorsque vous publiez vous-même quelque chose. Les informations peuvent provenir d'autres personnes, d'organisations ou d'institutions. Quelqu'un vous identifie sur une photographie, publie une liste de participants à un événement, met en ligne un document contenant votre nom ou laisse une fiche dans un annuaire. Certaines de ces publications sont justifiées et conformes à la loi, tandis que d'autres peuvent être inutiles ou problématiques. Le fait que vous n'ayez pas été devant votre ordinateur au moment de leur publication n'empêche absolument pas le processus. Malheureusement, vos données n'ont pas besoin d'une procuration écrite pour devenir le sujet du site Internet de quelqu'un d'autre.

Cela ne signifie pas non plus que tout le monde possède la même empreinte numérique. Une personne exerçant une activité indépendante peut apparaître dans des registres et des annuaires professionnels. Quelqu'un qui participe activement à la vie associative locale peut figurer dans des communiqués et des rapports. Une autre personne aura laissé davantage d'informations sur ses profils publics de réseaux sociaux. Chaque situation possède sa propre histoire. C'est pourquoi une liste universelle de sites dont il faudrait disparaître devient rapidement moins utile que la capacité à reconnaître les sources des informations.

Il existe également une différence entre une information actuelle et une information historique. Un ancien numéro de téléphone peut ne plus vous appartenir tout en continuant d'apparaître à côté de votre nom. Une ancienne adresse peut désigner un logement occupé depuis des années par quelqu'un d'autre. Ces données peuvent poser problème non parce qu'elles décrivent fidèlement votre situation actuelle, mais parce qu'elles risquent d'induire d'autres personnes en erreur. Internet ne comprend pas toujours que la vie d'un être humain évolue plus rapidement que le contenu d'un annuaire dont la dernière mise à jour remonte à la sortie d'un téléphone depuis longtemps oublié.

Première rencontre avec votre propre nom

Pour réaliser votre premier audit, commencez simplement par un moteur de recherche classique, sans créer de compte auprès de services inconnus promettant un rapport complet sur votre personne. Saisissez votre prénom et votre nom entre guillemets, puis examinez les résultats. Les guillemets peuvent aider à rechercher une expression exacte, même si le comportement de cet opérateur dépend du moteur utilisé. Si vous portez un nom courant, ajoutez votre ville, le nom

d'une ancienne entreprise ou un autre détail que vous connaissez. N'essayez pas immédiatement de fouiller l'intégralité d'Internet. Votre premier objectif consiste à déterminer quelles informations peuvent être retrouvées à l'aide de recherches simples et naturelles.

Pourquoi est-ce important ? Parce que c'est précisément ainsi qu'une personne connaissant votre nom pourrait chercher des renseignements sur vous. Elle n'a besoin ni d'un logiciel spécialisé ni de compétences dignes d'un film d'espionnage. Quelques mots et un peu de patience suffisent. En revanche, si un résultat concerne une personne portant le même nom que vous, ne supposez pas automatiquement qu'il s'agit de vous. La Pologne compte suffisamment de Kowalski, de Nowak et de Wiśniewski pour que les confusions accidentelles puissent devenir une discipline nationale à part entière.

Lorsque vous parcourez les résultats, prêtez attention aux détails permettant de confirmer l'identité de la personne concernée. Il peut s'agir d'un ancien employeur, du nom d'une ville, d'un lien avec une organisation ou d'une adresse que vous reconnaissez. Si ces éléments manquent, laissez le résultat dans la catégorie « non vérifié ». Mieux vaut conserver une entrée accompagnée d'un point d'interrogation que commencer à écrire au responsable d'un site pour exiger la suppression des données d'un individu dont le seul tort est de porter le même nom que vous.

Examinez également les extraits de texte affichés sous les résultats. Il arrive qu'un moteur de recherche y présente une adresse ou un numéro de téléphone alors qu'il est difficile de retrouver ces informations après avoir ouvert la page. L'extrait peut provenir d'une indexation antérieure ou d'une partie du site qui n'est pas immédiatement visible. Ne

considérez cependant pas cette courte description comme une preuve suffisante de l'état actuel du site. Ouvrez le résultat, vérifiez son contenu et notez ce qui est réellement accessible.

Une bonne idée consiste à tenir un registre simple de vos découvertes. Un document ou un tableau contenant l'adresse de la page, le type de données trouvées, la date de vérification et une brève description du contexte de publication suffit. Indiquez également si l'information figure directement sur le site ou uniquement dans la description fournie par le moteur de recherche. Ce registre n'a pas besoin de ressembler au dossier d'une enquête menée par une agence internationale. Son rôle principal est de vous éviter, une semaine plus tard, de rechercher à nouveau la même page parce que vous vous souvenez qu'elle se trouvait « quelque part entre un annuaire professionnel et un site bizarre avec un logo vert ».

Si vous réalisez des captures d'écran, conservez-les avec précaution. Elles contiennent précisément les informations dont vous essayez de réduire la visibilité. Ne les placez pas inutilement dans des dossiers publics et ne les envoyez pas à des inconnus. Un dossier local protégé ou un espace de stockage fiable suffit souvent. Il serait amusant que la documentation d'une fuite de données provoque la publication d'une nouvelle copie de ces mêmes données, mais uniquement du point de vue d'une personne en train d'écrire une comédie.

La visibilité n'est pas toujours synonyme de danger

Après cette première exploration, vous découvrirez peut-être une quinzaine de résultats vous concernant d'une manière ou d'une autre. La réaction naturelle consiste à penser : « Il faut tout supprimer ! » Avant de lancer une

grande opération de nettoyage numérique, il est toutefois utile de réfléchir aux informations qui comptent réellement. Un article public mentionnant votre nom parmi les participants à un événement représente une situation différente de celle d'un site affichant votre adresse personnelle actuelle et votre numéro de téléphone. Les deux publications peuvent être facilement accessibles, mais leurs conséquences ne sont pas nécessairement comparables.

Une évaluation pratique commence par trois questions. Quel est le degré de précision de l'information ? Dans quelle mesure est-il facile de la relier à votre personne ? Que pourrait-elle permettre à quelqu'un qui la découvrirait ? Une adresse résidentielle complète indique un lieu précis. La simple mention d'une ville est beaucoup moins détaillée. Un numéro de téléphone peut faciliter des contacts non désirés. Un ancien pseudonyme que personne n'associe à votre identité peut avoir peu d'importance, sauf s'il permet d'accéder à d'autres informations.

Vous n'avez pas besoin d'attribuer un score mathématique de risque à chaque résultat. Il suffit de répartir vos découvertes entre celles qui nécessitent une attention urgente, celles qui méritent une vérification ultérieure et celles qui ne justifient aucune action pour le moment. Si vous découvrez votre adresse personnelle actuelle associée à des informations susceptibles de faciliter le harcèlement ou l'usurpation d'identité, une réaction rapide peut être nécessaire. Si vous trouvez votre nom sous une photographie prise lors d'une ancienne conférence, vous pouvez tranquillement commencer par boire une tasse de thé.

Il est également utile de distinguer le malaise ressenti d'une menace concrète. Vous avez parfaitement le droit de

ne pas souhaiter que vos données soient excessivement visibles, même lorsqu'aucun abus ne s'est produit. Parallèlement, toute publication indésirable n'est pas nécessairement illégale et toute information ne peut pas être supprimée sur simple demande. Le bien-fondé d'une telle demande dépend notamment de la source des informations, de la finalité de leur traitement et des dispositions légales applicables. Dans les situations plus complexes, consulter un spécialiste de la protection des données peut être utile.

Votre premier audit devrait se terminer non par un sentiment de défaite, mais par une connaissance mieux organisée de la situation. Même si vous découvrez davantage d'informations que prévu, le fait de les retrouver vous permet d'agir en connaissance de cause. Jusqu'à présent, elles pouvaient exister sans que vous y prêtiez attention. Désormais, vous connaissez au moins une partie des endroits où elles apparaissent et vous pouvez en évaluer l'importance.

N'essayez toutefois pas de transformer une soirée en enquête interminable. Fixez-vous une durée de recherche raisonnable, consignez les résultats, puis terminez votre travail. Un moteur de recherche aura toujours une autre page de résultats, une nouvelle variante de requête et encore un lien suggérant que quelque chose d'important se trouve peut-être juste derrière. Si vous le laissez décider du moment où votre tâche est terminée, vous aurez probablement remplacé votre ordinateur avant d'avoir fermé tous vos onglets.

Le résultat essentiel de cette première exploration est simple : vous cessez de considérer votre présence sur Internet comme un immense mystère indivisible. Vous voyez désormais des informations précises, des sources

identifiables et différents niveaux d'accessibilité. Vous pouvez ainsi distinguer un véritable problème du simple fait qu'Internet se souvient de votre nom.

Vos données continuent peut-être à mener une vie sociale particulièrement intense. Mais au moins, vous savez maintenant à quelles soirées elles ont été invitées sans vous prévenir.

Chapitre 2 - Qui a distribué mes données et pourquoi personne ne m'a demandé mon avis ?

À un moment ou à un autre, presque toutes les personnes qui essaient de reprendre le contrôle de leur vie privée arrivent à la même conclusion : « Mais je n'ai jamais publié ces informations ! » Cette affirmation peut être parfaitement vraie, mais elle ne résout pas l'énigme. Les données peuvent circuler vers de nouveaux endroits sans que vous publiiez quoi que ce soit de supplémentaire, et leur présence ne résulte pas toujours d'un événement unique, facile à identifier. Cela ressemble parfois à l'histoire d'une recette familiale transmise à cinq personnes, dont chacune a ensuite modifié les ingrédients, si bien qu'après plusieurs années, plus personne ne se souvient de l'origine du plat. La différence, c'est qu'une recette de gâteau au fromage contient rarement l'adresse personnelle de quelqu'un.

Imaginons Marek, qui avait mis sa voiture en vente quelques années auparavant. Dans son annonce, il avait indiqué son numéro de téléphone, sa ville et son prénom. La voiture a été vendue, l'annonce a expiré et Marek a considéré l'affaire comme définitivement terminée. Pourtant, quelque temps plus tard, il découvre un site présentant d'anciennes offres archivées. On y trouve toujours les photographies du véhicule ainsi que son ancien numéro de contact. À ce stade, impossible de savoir si les informations ont été copiées conformément aux conditions du service initial ou si leur publication a enfreint certaines règles. Une chose est cependant certaine : l'expiration de l'annonce n'a

pas automatiquement entraîné la disparition de toutes ses copies.

Ces situations illustrent une caractéristique importante de la circulation numérique des informations : la source initiale et le lieu où les données sont actuellement publiées ne sont pas nécessairement identiques. Les informations communiquées à un organisme peuvent ensuite être partagées, indexées, archivées ou copiées par un autre. Chacun de ces processus possède ses propres causes et ses propres limites juridiques. C'est pourquoi il est utile de remplacer la question « Qui a publié mes données ? » par deux interrogations plus précises : où sont-elles apparues pour la première fois et qui est actuellement responsable de leur diffusion ?

Du formulaire à l'annuaire

Repensez au dernier formulaire en ligne que vous avez rempli. Vous souhaitiez probablement commander quelque chose, réserver un service ou créer un compte. Vous avez fourni des informations parce qu'elles étaient nécessaires pour accomplir une action précise. À un moment donné, vous avez peut-être rencontré une notice d'information relative au traitement des données, des conditions générales ou une série de cases de consentement. Si le formulaire était particulièrement ambitieux, sa documentation était suffisamment volumineuse pour servir de cale sous une table bancale.

Tous les traitements de données ne nécessitent pas un consentement. La réglementation relative à la protection des données prévoit différentes bases juridiques, notamment l'exécution d'un contrat, le respect d'une obligation légale ou, dans certaines conditions, la poursuite d'un intérêt légitime. Fournir une adresse de livraison ne signifie

cependant pas que vous autorisez automatiquement sa publication dans un annuaire accessible à tous. La finalité du traitement compte, tout comme l'étendue des informations concernées et l'identité de leurs destinataires.

Dans la pratique, de nombreux malentendus proviennent précisément d'une confusion entre les finalités. Un entrepreneur a pu communiquer son adresse dans le cadre de son activité professionnelle, puis la retrouver sur un site regroupant des informations publiques concernant les entreprises. Une personne inscrite à un événement a pu découvrir ensuite son nom sur une liste publique de participants. Quelqu'un d'autre a transmis un document à un organisateur, et ce document a été publié en ligne avec des données dont la diffusion n'était pas nécessaire. Chaque situation demande une évaluation particulière. Il ne suffit pas d'affirmer que les informations avaient été communiquées volontairement à un moment donné.

Les sites qui rassemblent des données issues de différentes sources publiques constituent une catégorie particulièrement intéressante. Ils peuvent présenter des renseignements sur des entreprises, des personnes exerçant certaines fonctions ou d'anciennes annonces. Le simple fait d'utiliser une source publique ne signifie pas automatiquement que tout traitement ultérieur est conforme aux règles. La base juridique, la finalité, l'étendue et l'actualité des données jouent notamment un rôle important. À l'inverse, on ne peut pas non plus supposer que chaque site regroupant des informations agit illégalement sous prétexte que vous ne vous souvenez pas d'avoir été en contact avec son responsable.

Imaginez la différence entre une bibliothèque et une personne qui recopie des livres pour les distribuer aux

passants. Le fait qu'une bibliothèque permette de consulter un exemplaire ne donne pas à n'importe qui un droit illimité sur toutes les utilisations possibles de son contenu. En matière de données personnelles, les règles sont évidemment différentes de celles du droit d'auteur, mais l'intuition reste utile : l'accessibilité d'une information et la liberté de la réutiliser sont deux questions distinctes.

Qui est réellement responsable de la publication ?

Lorsque vous découvrez une publication indésirable, vous adressez naturellement vos reproches au site sur lequel elle apparaît. Parfois, c'est effectivement le bon interlocuteur. Dans d'autres cas, le site se contente d'afficher un contenu provenant d'un autre service ou un document publié par une organisation particulière. Comprendre ces relations permet d'éviter d'envoyer des demandes à des organismes qui ne disposent pas du pouvoir nécessaire pour effectuer le changement attendu.

Dans la réglementation relative à la protection des données, le responsable du traitement joue un rôle essentiel. Il s'agit de l'entité qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles. Ce n'est pas nécessairement le propriétaire du serveur ni la personne chargée de la maintenance technique du site. Le responsable du traitement peut faire appel à d'autres prestataires, notamment des fournisseurs d'hébergement ou de logiciels. Pour l'utilisateur, toutes ces entreprises peuvent ressembler à une seule grande famille numérique, mais leurs obligations ne sont pas identiques.

Supposons qu'une association publie un document contenant les données des participants à une réunion, tandis qu'une entreprise extérieure assure l'hébergement et la maintenance de son site Internet. Dans une telle situation,